

MARLY, le 12 mars 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SEANCE DU 11 MARS 2026

Sous la Présidence de

Thierry HORY

Président du C.C.A.S.

Maire de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice	: 11	<u>Etaient présents :</u>	MM. HORY, LEFEBVRE
Nombre de membres présents	: 06		Mmes FRANCFORT, HETHENER,
Nombre de suffrages exprimés	: 09		JACOB-VARLET Mme MOREAU
Nombre de membres absents	: 05	<u>Absents excusés</u>	Mme NOEL (délégation à Mme MOREAU)
Absent ayant donné procuration	: 03		Mme HANSE (délégation à Mme HETHENER)
			Mme KUNTZ (délégation à Mme JACOB-VARLET)
			Mme FONTAN
			M. MOREL

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 26 février 2026

VII– Affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025

Conformément à l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs après le vote du compte administratif.

Les résultats de l'exercice 2025 se présentent ainsi :

Résultat de Fonctionnement :

Résultat antérieur année 2024 - Article 002 (excédent)	+ 227 141,21 €
+ Recettes réelles année 2025	+ 1 275 841,78 €
- Dépenses réelles année 2025	- 1 042 441,38 €
Résultat de fonctionnement arrêté au 31 décembre 2025 (Excédent)	+ 460 541,61€

Résultat d'investissement :

Résultat antérieur année 2024 - Article 001(déficit)	- 146 609,57 €
+ Recettes réelles année 2025	+ 215 226,07 €
- Dépenses réelles année 2025	- 239 273,49 €
Résultat d'investissement arrêté au 31 décembre 2025 (Déficit)	- 170 656,99 €

Le résultat d'investissement sera reporté définitivement au budget primitif 2026 en dépenses d'investissement à l'article 001 – Déficit d'investissement.

Financement de la section d'investissement :

- Résultat au 31 décembre 2025:	- 170 656,99 €
- Dépenses engagées (RAR) :	0,00 €
- Recettes engagées (RAR) :	0,00 €
- Total :	- 170 656,99 €

La section d'investissement présente un besoin de financement de **170 656,99 €**, qui seront prélevés sur le résultat de fonctionnement arrêté au 31 décembre 2025. Ce montant sera affecté définitivement en recettes d'investissement à l'article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé.

Affectation du résultat de Fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement arrêté au 31 décembre 2025 :	460 541,61€
- Affectation à l'article 1068 :	- 170 656,99 €
- Solde :	289 884,62 €

Le solde du résultat de fonctionnement est définitivement affecté au budget primitif 2026 en recettes de fonctionnement à l'article 002 – Excédent de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** l'affectation du résultat du compte administratif 2026 telle que proposée ci-dessous :

A reporter sur BP 2026 en recettes de fonctionnement – article 002 (excédent)	289 884,62 €
A reporter sur BP 2026 en dépenses d'investissement – article 001(déficit)	170 656,99 €
A reporter sur BP 2026 en recettes d'investissement – article 1068 (excédent)	170 656,99 €

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication 12 mars 2026

Pour extrait conforme, Marly, le 12 mars 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs



Pour le Président du C.C.A.S.
La Vice-Présidente,

Odile JACOB – VARLET
Maire – Adjoint de la Ville de Marly
Délégue aux Affaires Sociales